



**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 22 FEVRIER 2022**

**Présents :** Christine GALILEI, René SALEMBIER, Marc DUCROS, Stéphane CORGIER, J-Marc DURDILLY, J-Michel GARNIER, J-François LACROIX, Rodolphe LERISSEL, Isabelle TICHIT-WUCHER, Sylvie VIGNON.

**Absents :** Guillemette LOYEZ (pouvoir donné à Isabelle TICHIT-WUCHER), Gaëlle COUBLE, Sophie MAGNARD, Romain MAYNARD, Yohel MOREAU.

**Secrétaire de séance :** Jean-François LACROIX

**Rappel de l'ordre du jour**

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022
- 2/ Délibération pour acceptation de la subvention versée dans le cadre des amendes de police
- 3/ Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER
- 4/ Engagement de la commune dans le dispositif « Participation citoyenne »
- 5/ Participation financière aux aides de rénovation de l'habitat dans le cadre du futur PIG (Programme d'intérêt Général) de la COR
- 6/ Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022**

A reporter au prochain conseil, délibération en attente du retour de la Préfecture.

**2/ Délibération pour acceptation de la subvention relative à la répartition 2021 du produit 2020 des amendes de police relatives à la circulation routière**

Vu la délibération 15-2021 du 06.04.2021 autorisant Mme Le Maire à solliciter auprès du département du Rhône une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, dans le cadre des travaux d'accessibilité PMR des commerces et sécurisation piétons du carrefour de la Chapelle,

Considérant le courrier en date du 16.11.2021 de la Préfecture du Rhône notifiant la somme allouée à la commune de St Just d'Avray dans le cadre de la répartition 2021 du produit 2020 des amendes de police relatives à la circulation routière

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Accepte la subvention d'un montant de 11 000 € accordée au titre de la répartition du produit des amendes de police, dans le cadre des travaux d'accessibilité PMR des commerces et sécurisation piétons du carrefour de la Chapelle
- Certifie que les travaux correspondants seront exécutés dans les meilleurs délais
- Autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

La liste et le montant des travaux seront à préciser.

La réalisation doit intervenir dans la continuité des travaux de l'auberge.

### 3/ Délibération contribution de la commune aux charges du SYDER

Le SYDER (Syndicat département d'énergie du Rhône) a porté à connaissance de la commune l'état des charges dues pour l'exercice 2022. Celui-ci s'élève à 14 890.46 €.

Pour financer ces charges, la commune peut opter entre la budgétisation –c'est-à-dire inscrire cette somme au budget 2022 de la commune- ou la fiscalisation -c'est-à-dire mettre cette somme directement en recouvrement auprès des contribuables de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fiscaliser totalement cette somme.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Stéphane Corgier présente le détail des charges :

Contributions administratives :

- Electricité (2€/hab) + Eclairage public (0.04€/hab) 1581.00€

Charges de travaux :

- Travaux d'investissement (sur 1 ou 15 ans) 2457.40€

Charges éclairage public :

- Charges de maintenance 2021 (régularisation / provision 1400€) 19.00€

- Consommation électrique 2021 (régularisation / provision 6500€) -980.94€

- Provision maintenance 2022 1400.00€

- Provision consommation 2022 9050.00€

TOTAL 14890.46€

La provision de la consommation pour 2022 est en forte hausse par rapport à 2021 car le Syder anticipe une hausse du coût de l'électricité de 48% !

Cela amène le conseil à débattre des horaires de l'éclairage public, actuellement éteint de minuit à 6h.

Il est proposé de tester l'extinction à 23h (à programmer dès que possible) pour voir l'incidence sur la consommation de l'année suivante (en kW.h).

Le Syder va lancer un plan sur 3 ans pour proposer aux communes d'investir dans des travaux de remplacement des sources lumineuses afin de diminuer les consommations.

Une première estimation montre pour Saint Just d'Avray (9 armoires, 163 points lumineux) un investissement total de 116000€ ; des gains seraient attendus sur les certificats d'économie d'énergie (la première année), la maintenance et la consommation d'électricité annuelles (la puissance passerait de 51kW à 25.5kW).

Le conseil est intéressé par ce projet, mais il faudra chercher des financements (subventions,...

### 4/ Engagement de la commune dans le dispositif « Participation citoyenne »

Rappel de la présentation du conseil municipal du 6 décembre 2021.

Le dispositif « Participation citoyenne », est un outil de lutte contre l'insécurité.

Ce dispositif prévoit la création d'un maillage entre habitants permettant de recueillir des renseignements.

Une relation triangulaire est mise en place entre la mairie /les référents-citoyens/la gendarmerie-police et la population.

Un protocole est alors signé entre la Gendarmerie et la Mairie.

Son objectif est le renforcement des liens entre les habitants, la création d'une chaîne de vigilance entre voisins.

Une formation sera dispensée aux personnes référentes de la participation citoyenne.

Le conseil municipal échange sur ce dispositif : sa mise en place formalise les échanges avec la gendarmerie mais cela n'empêche pas les élus et les citoyens de signaler d'éventuels faits suspects en dehors des échanges avec les référents ; Il est rappelé que la gendarmerie peut aussi communiquer certaines informations de vigilance vers les référents.

#### **Avis du conseil pour poursuivre la démarche auprès des habitants :**

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

Madame la Maire reprendra contact avec la gendarmerie pour organiser une réunion publique afin d'expliquer le dispositif à la population.

### **5/ Participation financière aux aides de rénovation de l'habitat dans le cadre du futur PIG (Programme d'intérêt Général) de la COR**

La COR a élaboré un futur PIG qui comprendrait une participation financière des communes.

#### **TYPES D'AIDES par financeur**

	ANAH	COR	Com.
<b>Dossiers classiques ANAH</b> (énergie, adaptation, travaux lourds)	X	X	
<b>Dossiers non ANAH</b> (énergie)		X	
<b>Dossiers FACADES</b>		X	X
<b>Primes</b>			
Création extérieurs et stationnement		X	X
Transformation d'usage		X	X
Résorption vacance		X	X
Etude faisabilité maîtrise d'œuvre		X	X

Rappels :

L'ANAH propose des aides pour des travaux d'adaptation, lourds ou énergétiques, sous condition de ressources.

Les aides de la COR concernent les travaux non ANAH sur la partie énergétique, et les travaux de rénovation de façade, sans condition de ressources.

La COR propose aux communes de cofinancer :

- Les aides façades :

Aide COR = 4€/m<sup>2</sup> pour façade sur maison récente, 7€/m<sup>2</sup> pour façade sur maison construite avant 1945

Aide commune = de 50% à 200% de l'aide COR (si la commune ne participe pas, l'aide COR est versée quand même)

- Des primes thématiques complémentaires (2000 à 2500€ commune, autant de la COR) :

- Création extérieurs / stationnement
- Transformation d'usage
- Résorption de vacance
- Etude faisabilité maîtrise d'œuvre

Ces primes sont conditionnées à un dossier ANAH ou COR (hors façade), et au financement de la commune.

Le conseil propose de cofinancer les aides façades, et au maximum 3 primes complémentaires (pas d'aide sur transformation d'usage), à condition de fixer un budget annuel maximum et/ou un nombre de primes maximum. Pour information, il y a eu ces 5 dernières années sur Saint Just d'Avray : 4 aides façade, et 18 dossiers de travaux ANAH ou FIG.

## 6/ Questions diverses

### **Auberge des sapins :**

L'annonce de la location-gérance de l'auberge (elle tient compte des surfaces et du loyer après travaux), sera diffusée en mars par plusieurs canaux, pour un retour des dossiers début avril ; début d'activité possible au 15 juin. Une commission sera formée pour l'étude des dossiers afin de choisir le candidat.

### **Entretien terrain de foot**

Le terrain est à nouveau impraticable. L'entreprise qui a fait les travaux de décompactage la dernière fois (COSEEC) est revenue cette semaine. Le diagnostic semble être un manque d'entretien.

Elle a proposé un devis pour réaliser un décompactage/nivelage/blocage, pour un montant de 4352€, et un entretien annuel par passage d'un combistable, pour 560€ HT.

L'investissement pour un terrain synthétique n'étant pas envisagé, il est décidé de faire faire le décompactage, et de suivre l'entretien régulier du terrain par le club selon les préconisations de l'entreprise.

Il est également prévu de demander à l'entreprise s'il y a des conditions d'utilisation du terrain en fonction des évènements climatiques.

### **Brigades nature**

Il est prévu de faire appel aux brigades natures pendant 2 jours au printemps pour dégager les chemins de randonnée pour un coût de 550€/jour.

Les Amis de Saint Just organisent la randonnée le dimanche 8 mai ;

Le défilé de commémoration sera donc décalé au samedi 7 mai.

### **Visite sous-préfet**

Le sous-préfet, Monsieur Jean-Jacques BOYER, viendra à Saint Just d'Avray le lundi 7 mars à 12h00. Un repas à l'Auberge est prévu, les conseillers sont invités à cette occasion. Une visite de la commune est organisée l'après-midi.

La réunion de la commission des impôts est prévue le lundi 21 mars à 9h en présence d'une personne du service des impôts.

La visite de la forêt prévue avec l'ONF reste à confirmer.

### **Prochains conseils municipaux :**

- Le mardi 8 mars (au début avec le CMJ pour la fresque), vote du compte administratif
- Le mardi 5 avril, vote du budget

Le Maire,  
Christine GALTIER

